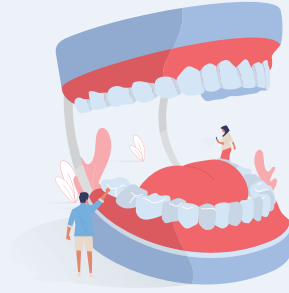


MON PANIER DENTAIRE « 100% SANTÉ »



CE QUI EST INCLUS

- Couronne céramique zircone sur les incisives, canines et prémolaires
- Couronne céramique hors zircone ou couronne céramo-métallique sur les incisives, canines et premières prémolaires
- Couronne et bridge métalliques sur toutes les dents
- Bridge céramo-métallique en remplacement d'une incisive
- Prothèse amovible en résine
- Réparation sur prothèse amovible en résine

BON À SAVOIR

Il existe également un panier « tarifs maîtrisés » qui limite les prix de certaines prothèses :

- Les couronnes céramo-métalliques sur la 2^{ème} prémolaire avec un plafond honoraire de 550€ en 2020.
- Les bridges céramo-métalliques sur les canines, prémolaires et molaires avec des plafonds honoraires en tarifs libres en 2020 et plafonnés à 1 635€ en 2021. Suivant les garanties dont vous disposez, ces prothèses peuvent donner lieu à un reste à charge..

CE QUI N'EST PAS INCLUS

- L'orthodontie
- La parodontologie (maladie de la gencive)
- Les implants
- Les couronnes sur implants
- Les couronnes céramo-métalliques ou céramiques pour les molaires
- La cosmétique dentaire (comme le blanchiment des dents)

BON À SAVOIR

Le reste à charge de ces soins et équipements peut être pris en charge selon les garanties de votre contrat.

LES INFOS PRATIQUES POUR EN BÉNÉFICIER



Le panier dentaire « 100% Santé » est accessible :

- depuis 2020 pour les couronnes et bridges (+ plafonnement abaissé des prix limites de vente),
- en 2021, pour tous les appareils amovibles en résine définitifs et transitoires.



Demandez à votre chirurgien-dentiste si vous pouvez bénéficier d'un devis comportant des prothèses « 100% Santé ».



Choisissez les prothèses qui vous conviennent puis validez le devis.



ATTENTION, s'agissant du panier « 100% Santé », votre chirurgien-dentiste habituel peut refuser de poser la prothèse choisie et vous conseiller de vous adresser à l'un de ses confrères.